

COURS DE FORMATION POUR ARBITRES

SAISON 2021 – 2022

Les cours théoriques se présentent comme suit :

1^{ère} étape : Formation théorique individuelle en ligne (e-learning)

Le candidat gère lui-même sa formation théorique selon son propre rythme sur la plateforme en ligne mise en place pour l'ensemble des régions volleyballistiques de Swiss Volley (<https://swissvolley.triagonal.net>).

Les instructions parviennent directement au candidat par e-mail après validation de son inscription.

Pour pouvoir se présenter à l'examen théorique oral, le candidat arbitre doit avoir obtenu un taux de réussite donné à l'examen de certification "SV Régional nouveaux arbitres N2.5/N2.3", disponible dans l'e-learning. Celui-ci doit être effectué d'ici au 5 avril 2021.

2^{ème} étape : Deux soirées consacrées aux questions et remarques des candidats, ainsi qu'à l'examen théorique oral.

Les cours pratiques se dérouleront en principe sur tournois (29.05.21 et fin sept./début oct. 2021) et pendant le championnat de volleyball 2021-2022.

Dates de la 2^{ème} étape :

Les **lundis 19.04.21 et 26.04.21 ou 10.05.21** (examen) de **19h30 à 21h15**. Le lieu sera déterminé en fonction des inscriptions.

Les **mercredis 21.04.21 et 28.04.21 ou mardi 11.05.21** (examen) de **19h30 à 21h15** à Cossonay.

Délai d'inscription : **28 mars 2021** (le sceau postal fait foi).

Note : le candidat peut sans autre déjà s'inscrire sur la plateforme d'e-learning pour pouvoir démarrer sa formation en ligne dès qu'il le souhaite, l'accès à l'examen lui sera possible dès réception de son dossier d'inscription complet.

INFORMATIONS GENERALES

- Chaque responsable de club inscrit son/ses candidat(s) au moyen du formulaire d'inscription ci-dessous. Par personne, il faut envoyer un formulaire dûment complété, accompagné de 1 photo récente et de la quittance du paiement de CHF 150.- sur CCP 10-725-4 (IBAN CH66 00767 000T 5374 5625). L'inscription n'est acceptée qu'après réception de toutes ces pièces.
- Le numéro de la licence de marqueur, ainsi que la date d'obtention de la licence doivent être indiqués sur le formulaire d'inscription. Selon l'art. 54 du règlement de SVRV, le candidat arbitre doit être âgé de 16 ans minimum et être marqueur depuis mi-octobre de la saison en cours ou attester d'avoir officier comme marqueur sur minimum deux matchs au cours de la saison. **Cette règle sera strictement appliquée, aucune dérogation ne sera accordée.**
- La confirmation de participation au cours parviendra nominativement à chaque candidat par e-mail.
- La formation e-learning, ainsi que la participation aux 2 soirées (questions + examen théorique oral) sont obligatoires pour les candidats inscrits (art. 53 al. 2 du règlement SVRV).
- Pour les 2 soirs, les candidats inscrits devront se munir de la brochure "Règles officielles de Volleyball" ; format papier ([à commander sur le site de Swiss Volley](#)) ou format PDF ([à télécharger sur le site de la FIVB](#))
- Les candidats ayant réussi la formation théorique (cours et examens) commanderont la **nouvelle tenue officielle**. Le lien pour passer commande sera publié sur notre site internet dès que ces articles pourront être commandés. Le port de la tenue (manche courte ou longue) "Swiss Volley" est obligatoire. Un pantalon foncé de ville est accepté (**jeans et training exclus**). Nous rappelons que la tenue fait partie du protocole pour l'obtention de la licence.

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION
COURS DE FORMATION POUR ARBITRE
SAISON 2021 – 2022**
(prière d'écrire en caractères lisibles)

Candidat

Club :

Nom : Prénom :

Adresse :

NPA : Localité :

Tél privé : Tél prof. : Portable :

E-mail :@.....

Date de naissance :

Licence de marqueur no. : Date d'obtention de la licence :

Le candidat participera aux 2 soirées : les lundis les mercredis (resp. mardi)
(cocher ce qui convient)

Responsable des arbitres

Nom : Prénom :

Tél privé : Portable :

E-mail :@.....

Date : Signature :

Formulaire d'inscription dûment complété à retourner au secrétariat **d'ici au 28 mars 2021**, dernier délai, (le sceau postal fait foi) avec une photo récente et la quittance du paiement (photocopie acceptée) de CHF 150.- sur CCP 10-725-4 (IBAN CH66 00767 000T 5374 5625).

Adresse du secrétariat : SVRV
 c/o Katja Panchaud
 Rue de la Maison de Commune 5
 1041 Bottens